

Conditions générales de vente

I. Objet

La signature du bon de commande entraîne l'acceptation expresse et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente par Le client. Les présentes Conditions Générales de Vente font partie intégrante des contrats de consultation et/ou d'abonnement entre MPF et le Client. Les dérogations à ces conditions ne sont valables que si elles ont été confirmées par écrit par MPF au client. Ces conditions générales sont complétées par des conditions particulières pour les contrats relatifs aux formations.

II. Responsabilité

2.1. En ce qui concerne la veille des marchés publics :

Le client reconnaît qu'il est seul responsable de la sélection, des critères de sélection, du choix des annonces et/ou marchés qu'il sélectionne, de leur conformité à l'utilisation à laquelle il les destine, ainsi que de l'usage qu'il en fait ; MPF étant déchargée de toute responsabilité à ce titre.

Le client reconnaît qu'il est seul responsable de l'usage des services qu'il a contracté ; MPF étant uniquement tenue à une obligation de moyens dans le cadre des services et/ou produits tels que convenus dans le contrat d'abonnement.

2.2. En général

MPF ne pourra être tenu responsable de la mauvaise voire de l'absence de réception des informations envoyées au client sous forme de courriel pour toute raison indépendante de sa volonté. À cette fin, le client est seul responsable de configurer les pare-feu, anti-virus, anti-spam, antipollurriel afin que ceux-ci ne rejettent pas les courriels envoyés par MPF dans le cadre de l'exécution de son contrat. MPF s'efforce de sécuriser le site web par tous les moyens raisonnables, et de limiter dans la mesure du possible les désagréments dus à des erreurs techniques ; MPF ne peut toutefois exclure que des manœuvres techniques incorrectes ou des interventions illicites aient lieu. Pour ces raisons, MPF ne peut garantir que l'accès au site ne sera pas interrompu ou ne sera pas perturbé d'une manière ou d'une autre en raison de problèmes de ce type. En aucun cas, MPF ne peut cependant être rendu responsable de dommages de quelque nature qu'ils soient dus à l'utilisation du site web ou des informations mises à disposition. Le client assume la responsabilité de dommages éventuels à son ordinateur ou de la perte de données suite au téléchargement d'informations.

Au cas où la responsabilité de MPF serait recherchée, celle-ci se limiterait à la seule réparation des dommages matériels directs subis par le client, à l'exclusion de tous dommages indirects tels que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, manque à gagner ou perte de chance, trouble commercial quelconque... Il est expressément convenu que dans le cas où la responsabilité de MPF serait retenue, celle-ci ne pourra excéder, par an, toutes sommes et sinistres confondus, le montant des sommes perçues du client au titre de l'abonnement annuel correspondant à l'année au cours de laquelle est survenu le dommage.

III. Obligations du client

Le client s'engage à ne pas manipuler, ni utiliser les données figurant dans les annonces qu'il aurait reçues, en application de son contrat d'abonnement, pour créer des publications et/ou services qui, d'une manière ou d'une autre, entreraient ou seraient susceptibles de rentrer, en concurrence ou en interférence avec les publications et/ou services qui sont actuellement proposés ou pourraient être proposés dans l'avenir par MPF.

La mise à disposition des données résultant du contrat d'abonnement peut avoir lieu uniquement en vue de l'utilisation interne des données par le client au sein de son entreprise et uniquement par les utilisateurs déclarés par le client. Le client doit acheter pour chaque utilisateur déclaré une licence. La licence ne peut être partagée (par exemple par une liste de diffusion par courriel ou par un autre programme) ou utilisée simultanément sur différents ordinateurs. Seules les personnes qui travaillent au sein de l'entreprise du client, peuvent être désignées en tant qu'utilisateur et, par conséquent, faire légitimement usage des licences contractées par le client. Les données résultant de l'abonnement ne peuvent en aucun cas être utilisées par ni vendues/ transférées à un tiers.

Le client s'engage à ne pas utiliser les données en dehors des conditions d'utilisation fixées dans les présentes conditions générales et garantit MPF contre toutes les conséquences dommageables, en ce compris les frais de défense exposés par MPF, en cas de recours d'un tiers contre MPF résultant directement ou indirectement d'un usage non autorisé des données.

IV. Conclusion des abonnements

Les abonnements se réalisent par l'envoi d'un formulaire d'inscription MPF complété et signé par le client et par la confirmation du contrat avec l'envoi de la facture.

V. Conditions techniques

Le client doit disposer de la configuration nécessaire :

- JavaScript et les cookies doivent être activés
- Les pop-ups doivent être autorisés
- Le navigateur Internet Explorer version 8 minimum ou un autre navigateur mis à jour.

Les éléments de configuration ci-dessus correspondent à l'existant au jour de la signature du contrat entre MPF et le client. Le client reconnaît et accepte que ces derniers peuvent être amenés à évoluer au gré des évolutions technologiques et des choix techniques.

VI. Trombones

Selon l'abonnement souscrit, la présence d'un trombone auprès d'une publication permet l'accès au module documents. Afin que cette fonctionnalité soit utilisable, vous devez disposer de crédits de demandes suffisants. L'achat de ces crédits peut être effectué par téléphone ou par mail (disponibles sur la plateforme MPF) et sera validé par le service commercial MPF. Toute demande introduite dans le système par un « clic » sur le bouton « envoyer » sera prise en compte et automatiquement déduite du crédit de demandes disponible. La couleur de ce trombone vous donne des informations quant à la disponibilité de ce document, les informations déduites par ce code couleurs sont purement indicatives et n'engagent en rien la responsabilité de MPF. De par l'utilisation du service DCE-online, le client mandate et donne procuration à MPF pour effectuer le retrait du dossier de consultations ou du document en son nom et pour son compte, auprès de l'administration.

L'utilisation de ce module entraîne l'acceptation expresse des présentes conditions d'utilisation.

VII. Durée

Les abonnements sont conclus pour une durée déterminée comme convenu dans le contrat initialement signé et sont tacitement reconduits pour la même durée avec un minimum de 12 mois. Toute demande de résiliation ou de modification, pour l'intégralité ou pour une partie de l'abonnement, doit nous être transmise par une lettre recommandée au plus tard deux mois avant la date du renouvellement.

VIII. Tarifs

Les tarifs sont indiqués au client lors de la signature du bon de commande. En vue de compenser l'inflation et l'augmentation du nombre de publications, le prix des abonnements sera annuellement augmenté d'un pourcentage forfaitaire de 4,4 %.

IX. Frais de connexion

Quel que soit le mode de connexion choisi, les frais de connexion et de transmission de données reliant le client à MPF sont à la charge du Client.

X. Facturation et modalités de paiement

Le paiement des factures est obligatoirement effectué au comptant en totalité à leur date d'échéance.

En cas de retard de paiement, MPF pourra suspendre l'accès au service, de plein droit, sans préjudice de toute autre action.

Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard au taux de 1,5 % par mois, courant du jour de l'échéance jusqu'au complet paiement.

Si le taux d'intérêt légal dépasse 1 % par mois, le taux de l'intérêt de retard sera automatiquement porté à une fois et demie le taux légal.

Toute facture recouvrée par voie contentieuse sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une somme fixée à 15 % du montant total TTC de la facture en cause. Cette indemnité n'exclura pas la facturation des intérêts de retard visés ci-dessus, ou le recouvrement de l'entier dommage de MPF, s'il était supérieur à ces sommes.

L'utilisateur supportera en outre les frais de poursuites.

XI. Résiliation

L'abonnement peut être résilié de plein droit par MPF en cas de défaut de paiement même partiel à son échéance d'une seule facture ou d'inexécution d'une seule des présentes Conditions Générales de vente. La résiliation de l'abonnement interviendra de plein droit, sans formalité judiciaire, huit jours après envoi par MPF d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse, nonobstant toute consignation ou offre réelle postérieure au délai ci-dessus. La violation des conditions d'usage interne des bases de données issues du BOAMP, du JOUE, et autres par l'utilisateur entraînera une résiliation immédiate de plein droit de l'abonnement, sans préavis, dès notification de la résiliation par MPF avec obligation de destruction immédiate et sous réserve de tous dommages et intérêts du préjudice subi par le BOAMP, le JOUE et autres.

XII. Conditions particulières relatives à nos formations

Chaque participant recevra une confirmation de son inscription reprenant les informations utiles à l'organisation pratique du séminaire et une facture.

Toute annulation d'une formation doit être transmise par écrit par courrier postal ou par courrier électronique à l'adresse accompagnement@mpfrance.fr. Dans le cas d'une annulation, transmise par écrit, plus de 5 jours ouvrables précédant la date de la formation, la facture pour ladite formation reste due, néanmoins le client peut se réinscrire gratuitement à une formation de même valeur à une date ultérieure.

Dans le cas d'une annulation, transmise par écrit, dans les 5 jours ouvrables précédant la date de la formation mais avant la date de la formation, la facture pour ladite formation reste due, néanmoins le client peut se réinscrire à une formation ultérieure de son choix, en bénéficiant d'une réduction de 50% de son prix catalogue (non cumulable avec d'autres réductions). Le participant absent le jour de la formation (et pour quelque raison que ce soit), n'ayant pas communiqué son absence par écrit devra payer la facture pour ladite formation et ne pourra en aucun cas réclamer des conditions particulières de réinscription.

En cas d'annulation de la formation par les organisateurs, le participant pourra se réinscrire sans frais supplémentaires à une formation similaire ou réclamer le remboursement.

XIII Droit applicable – Jurisdiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de PARIS dans le ressort duquel se trouve le siège social de la société MPF.

XIV. Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel recueillies par la société MPF sarl font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'abonnement du client à la plateforme de gestion des marchés publics de MPF selon les dispositions légales applicables en la matière. Elles sont nécessaires à notre société pour assurer et donner accès aux différents services de l'abonnement, informer le client de tout service et événement proposé par MPF, et pour traiter toute autre demande du client ou de ses utilisateurs. Les données du client sont enregistrées dans notre fichier clients. MPF sarl, et tout autre société du groupe Infopro Digital, pourra lui envoyer des sollicitations pour des services analogues.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 (art 34 et s), les personnes dont les données à caractère personnel ont été recueillies disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui les concernent. Pour exercer ces droits, elles pourront adresser leur demande par courriel à l'adresse suivante : cnli@mpfrance.fr ou en suivant la procédure indiquée dans chaque courrier électronique à finalité commerciale que MPF leur adressera. Dans le respect de cette loi, la collecte et le stockage des données personnelles réalisées par MPF ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Ces données pourront être cédées ou louées à des partenaires commerciaux à des fins de prospection commerciale sous réserve de l'exercice du droit d'opposition par toute personne concernée.

Les utilisateurs des services MPF sont tenus de respecter les dispositions de la loi Informatique et Libertés précitée dont la violation est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, s'agissant des informations nominatives auxquelles ils accèdent, de toute collecte, de toute utilisation détournée, et d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

Date

Signature + cachet d'entreprise